

SYNTHESE DES ATELIERS DE CONCERTATION EXTERNE
AGENDA 21 D'AGEN
3 MAI 2007

La démarche d'élaboration de l'Agenda 21 alterne des phases d'études et des phases de partage et de consolidation appuyées sur la concertation. La participation de tous est donc souhaitable, mais chacun n'a pas le même rôle, ni le même poids dans la décision.

Au cours de la première étape de la démarche qui consiste à établir le diagnostic du territoire, une série d'ateliers internes à destination des élus, des directeurs et chefs de services a été menée entre mars et avril 2007 permettant d'identifier et valider les atouts et faiblesses du territoire, ainsi que de dégager des enjeux de développement durable pour l'Agenda 21 d'Agen.

En mai 2007, la phase de concertation s'est engagée vers les partenaires externes et acteurs du territoire. Ont été conviés à participer à une soirée de concertation externe (en date du 3 mai 2007), les partenaires extérieurs déjà rencontrés lors des entretiens (Pays Agenais, CAA¹, Associations des commerçants...), les institutionnels (DIREN, DDE, directions régionales et/ou départementales, ...), les représentants socioprofessionnels (ANPE, Chambre d'Agriculture, CCI, groupement d'entreprises, ...) et les représentants de la société civile (représentants d'associations, de comité de quartiers...). Lors de cette soirée, trois ateliers ont été menés en parallèle.

Les thématiques étaient les suivantes :

- ✓ **Atelier n°1** : D'un cadre de vie sain et agréable... vers une politique globale, lisible et exemplaire de la commune ?
- ✓ **Atelier n°2** : D'une dynamique économique et sociale existante... vers une cohésion sociale et un développement économique responsable ?
- ✓ **Atelier n°3** : D'un étalement urbain périphérique... vers un urbanisme durable ?

Dans chaque atelier, trois temps forts ont été organisés pour lesquels il a été systématiquement présenté :

- les données principales de cadrage donnant une vision globale de la situation d'Agen par rapport à la thématique de l'atelier,
- les premiers éléments d'analyse en découlant,
- et les premiers enjeux identifiés.

Un débat faisait suite à chaque présentation.

L'objectif principal de cette concertation était d'identifier et partager les **enjeux de développement durable pour préparer la réflexion stratégique de la commune d'Agen**, dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21.

Une synthèse des débats est présentée ci-après, reprenant les principaux constats présentés et les idées phares débattues autour des trois temps forts de chaque atelier.

¹ Communauté d'Agglomération d'Agen

Liste des participants

Atelier n°1 :

- M. Bédouret, Adjoint à l'environnement mairie d'Agen
- Mme Mazière, Chargée de mission développement durable mairie d'Agen
- M. Boyer-Gibaud, Représentant du Comité de quartiers Centre ancien – Le Gravier
- Mme Salvalaio, Représentante du Comité de quartiers Centre ancien – Le Gravier
- M. Pujos, Président Montreurs d'images
- M. Denis, Directeur DDJS
- Mme Laurissergues, Directrice CDDP 47
- M. Delange, CGT Ville d'Agen
- M. Fourgs, Service espaces verts mairie d'Agen
- Mme Fort, Conseillère municipale mairie d'Agen
- M. Bertrand, Consultant CRP consulting

Atelier n°2 :

- M. Renard, Adjoint à l'économie solidaire et au développement durable mairie d'Agen
- Mme Cluzeau, Chargée de mission démocratie participative, politique de la ville mairie d'Agen
- M. Pin, Directeur Général Institut National du Développement Local (INDL)
- Mme Rauzières, Secrétaire générale Secours Populaire
- Mme Maurières, Directrice adjointe CCAS
- M. Bellanger, Directeur ARDIE 47
- M. Lafon, Secrétaire Voir Ensemble
- M. Clément, Président Voir Ensemble
- M. Talou, CGT Ville d'Agen
- Mme Kabantchenko, Consultante CRP consulting

Atelier n°3 :

- Mme Pitous, Adjointe au logement/état civil mairie d'Agen
- Mme Cabrit, Conseillère municipale déléguée lutte contre l'exclusion / place du handicap dans la ville mairie d'Agen
- M. Mally, Service urbanisme mairie d'Agen
- Mme Labadie-Lemière, Conseillère municipale déléguée à la jeunesse
- M. Bouquet, Gaz De France
- Mme Oger, DDE 47
- Mme Cazals, Représentante du comité de quartier Nord Est – Le Canal – La Masse
- M. Le Monier, Directeur Agen Habitat
- Mme Denis, Consultant CRP consulting

➤ **Finalités du développement durable**

- ✓ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- ✓ Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- ✓ Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
- ✓ Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables

➤ **Contexte**

Avec 34 monuments protégés dont 8 classés historiques, Agen a l'image d'une ville historique au patrimoine identitaire fort (bâti, eau). D'une superficie d'environ 11 km² (dont 74% en zone urbanisée), la ville présente un paysage essentiellement urbain au sein d'un environnement rural. C'est également une ville animée aux nombreux équipements culturels, sportifs, d'éducation et d'enseignement supérieur. La commune d'Agen entretient un partenariat fort avec le tissu associatif local très développé, permettant de proposer une offre d'animation et d'éducation attractive. Cependant, la ville possède peu d'espaces verts publics (offre de 23 m² / hab.), même si le territoire présente quelques atouts écologiques certains (protection biotope de la Garonne, jardin botanique de Darel, grottes naturelles, Plateau St Michel).

Ces dernières années, la Ville a multiplié les efforts pour améliorer sa gestion et offrir des services de qualité concernant notamment l'alimentation en eau potable, le réseau d'assainissement, la gestion des déchets, les actions en vue de réduire les consommations énergétiques, ou encore la poursuite de la prise en compte des risques majeurs sur la commune.

Enfin, la commune souhaite être accessible à tous au sens large. Des efforts ont été faits et sont poursuivis en matière d'accès à la culture, au sport et à l'éducation (coupons, réussite éducative, banque du sport...). En revanche, le manque d'utilisation des moyens de transports alternatifs à la voiture et l'absence de contournement réel de la ville génèrent des problèmes de circulation et d'accessibilité.

Objectif de l'atelier externe :

Les échanges avec différents acteurs agenais et lors des ateliers internes précédents ont permis de dégager 3 enjeux prioritaires pour l'Agenda 21 d'AGEN :

- *La valorisation du patrimoine et l'animation par une vie culturelle et associative*
- *Le renforcement des comportements éco-responsables,*
- *L'accessibilité au sens large : mobilité et accès aux services*

L'objectif de l'atelier est de valider et d'enrichir le diagnostic partagé.

➤ **Président de l'atelier :** M. BEDOURET Adjoint à l'environnement

➤ **Animateur :** Matthieu BERTRAND (CRP Consulting)

➤ **Participants :** Comité de quartiers Centre ancien – Le Gravier, Monteurs d'images, DDJS, CDDP47, CGT – Ville d'Agen, Mairie d'Agen (service espaces verts de la mairie d'Agen, conseillère municipale)

➤ **Enjeux repérés**

La valorisation du patrimoine et l'animation par une vie culturelle et associative

Si les participants reconnaissent la valeur du patrimoine historique du centre d'Agen, ils regrettent parfois sa faible valorisation. Ainsi, les accès piétonniers ne permettent pas toujours de découvrir le patrimoine et certains quartiers sont fermés sur eux-mêmes. L'intercommunication et l'ouverture des quartiers sont à prendre en compte. Le projet cœur de ville doit intégrer ces problématiques.

Malgré ses qualités indéniables, le patrimoine bâti connaît un risque de banalisation. En effet, de petits travaux, non soumis à des demandes de permis de construire multiplient les portes de garage ou les menuiseries de faible qualité. Par ailleurs, les affichages publicitaires, notamment en périphérie, sont une véritable nuisance visuelle. La mise en place d'une charte de matériaux et d'un règlement du publicité pourrait être un plus pour la ville comme pour les commerçants.

La biodiversité fait également partie du patrimoine. Or, l'Alose est en danger : dès aujourd'hui avec le réchauffement des eaux dû aux rejets de la centrale de Golfech, mais également sur le long terme, en raison du réchauffement climatique.

S'il est vrai que les espaces verts sont peu nombreux, ils sont reconnus comme de grande qualité, et ils marquent positivement les paysages agenais.

Concernant la vie culturelle, des participants souhaitent la définition de nouveaux équilibres entre le soutien à la mise en œuvre d'événementiels et le soutien aux acteurs culturels de terrains qui mènent des actions de fonds.

Le renforcement des comportements éco-responsables

Le développement d'entreprises du secteur de l'environnement (énergie, eau, déchets, ...) est un enjeu d'avenir pour l'environnement, qui permet de créer des richesses et de l'emploi. Agen pourrait favoriser le développement de ces éco-filières sur son territoire.

L'éco-responsabilité de la ville ne passe pas que par des solutions techniques, mais aussi par un changement des pratiques de travail (entretien des espaces verts, nettoyage des rues, ...) et la prise en compte du coût global (investissement + fonctionnement sur le long terme) lors de l'achat ou de la création d'équipements. Quoiqu'il en soit, l'exemplarité interne de la ville est perçue comme un véritable levier à la fois pour être crédible et pour montrer le chemin à suivre.

Cependant, cette éco-responsabilité ne doit pas être uniquement celle de la ville, mais celle de tous les acteurs. Il faut donc trouver des leviers pour mobiliser les administrations et les entreprises agenaises. Il faut également inciter les citoyens. Dans ce sens, la multiplication des points d'apports volontaires des déchets triés est souhaitable. En tout cas il serait parfois utile de mieux les placer et de les insonoriser (un travail de renouvellement est en cours qui doit permettre une meilleure intégration et une insonorisation).

Enfin la question de la diversification des sources d'énergie se pose en matière de bâtiments ou de déplacements. Ainsi, si la ville est aujourd'hui bien engagée dans les économies d'énergie, on identifie peu de sources d'énergie renouvelable sur Agen. De même, des réflexions pourraient être amplifiées sur les carburants de la flotte de véhicule de la mairie, voire de la flotte de bus.

L'accessibilité au sens large : mobilité et accès aux services

L'un des premiers enjeux serait de mieux connaître les origines des déplacements afin de proposer les solutions les plus adaptées. Ainsi, une réflexion sur des pôles multimodaux et des parkings de désistement entrée de ville pourrait être menée.

Afin de limiter l'espace réservé au stationnement, la mutualisation de parkings pourrait être envisagée sur de nouveaux équipements (par exemple une salle de spectacle et une école fonctionnent rarement en même temps et les stationnements peuvent être mutualisés).

Enfin l'un des enjeux forts est d'accompagner le changement des habitudes en matière de déplacement. Une fois les équipements en place, il faut travailler à leur attractivité, à la communication et à la sensibilisation.

Des actions innovantes peuvent être envisagées, telles que la mise en place de pédibus (ramassage scolaire à pied encadré par des adultes).

Egalement, tout nouvel équipement, en particulier sportif, doit être pensé en liaison avec les modes de transports alternatifs à la voiture (transports en commun, pistes cyclables) dès sa conception (ex : complexe sportif de Cancel).

Aspects transverses

L'éducation à l'environnement et au Développement Durable est un thème de fond, qui peut être décliné sur l'ensemble des thématiques de l'Agenda 21. Elle concerne aussi bien les enfants que les adultes. Elle doit se formaliser à travers des partenariats avec l'éducation nationale ou d'autres acteurs publics et privés. Mais il peut également s'agir d'événementiels ou d'actions de sensibilisation et de communication.

Le thème de la communication est lui aussi revenu régulièrement dans les discussions. Il semble nécessaire de donner du sens et de la cohérence aux approches de développement durable. Il faut de la pédagogie pour que chacun comprenne en quoi ces actions participent à un tout, en interne à la mairie, mais également vis-à-vis des citoyens.

Le dernier aspect transverse est celui de la vision territoriale d'Agen. La ville ne peut pas être pensée comme une île. Elle offre des services à l'ensemble des habitants du territoire, elle est traversée par des trafics de transit... Cette dimension doit nécessairement être intégrée dans une approche de Développement Durable.

➤ **Finalités du développement durable**

- Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

➤ **Contexte**

Agen concentre des précarités importantes, supérieures aux moyennes départementales et régionales - plus d'un quart des 16-25 ans au chômage, population peu qualifiée, population vieillissante (27% de plus de 60 ans), personnes âgées bénéficiaires du minimum vieillesse, 80% des logements sociaux de l'agglomération contre 50% de la population de l'agglomération.

A cela Agen répond avec une politique sociale forte et mène depuis 1989 des projets en faveur du développement social (PLIE, DSQ, Contrats de ville, CUCS en cours).

Le développement économique sur l'agglomération n'est pas en marge. Cependant, on constate que cet essor économique ne profite pas pleinement à l'ensemble de la population agenaise en particulier celle en situation d'exclusion et de précarité et que la demande reste nettement supérieure à l'offre en ce qui concerne l'insertion par l'activité économique.

L'Agenda 21 peut être un levier pour mieux articuler ses enjeux et donner une cohérence globale au développement agenais.

Objectif de l'atelier externe :

Les échanges avec différents acteurs agenais et lors des ateliers internes précédents ont permis de dégager 3 enjeux prioritaires pour l'Agenda 21 d'AGEN :

- une lutte contre les exclusions
- un développement économique responsable à promouvoir
- des articulations à développer

L'objectif de l'atelier est de valider et d'enrichir le diagnostic partagé.

➤ **Président de l'atelier :** M. RENARD Adjoint au Maire d'AGEN

➤ **Animateur :** Agnès KABANTCHENKO (CRP consulting)

➤ **Participants :** Association VOIR Ensemble, ARDIE 47, CGT, SIAE, CCAS, Secours populaire, INDL, Mairie d'Agen – Service Politique de la Ville

➤ **Enjeux repérés**

Une lutte contre les exclusions

Il est proposé de s'appuyer sur une approche transversale et globale - plutôt qu'une approche par public plus segmentarisée - dans tous les domaines (emploi, logement, loisirs ...) qui permet de :

- Lutter contre toutes les formes de discrimination
- Lutter contre toutes les exclusions en particulier en favorisant l'accès à l'emploi
- Favoriser les mixités sociales et générationnelles (créer du lien)
- Encourager la mobilité dans un cadre intercommunal

Un développement économique responsable à promouvoir

Compétence partagée, le développement économique du bassin d'emploi d'AGEN est effectif. Pour aller plus loin, ce développement a besoin de perspectives, de choix stratégiques concertés d'autant que les réserves foncières sont limitées, et ce en intégrant la dimension de développement social et durable. Les axes dégagés sont :

- Rendre le territoire attractif
- Promouvoir le développement économique des filières à forte valeur ajoutée
- Favoriser la mise en place de filières courtes
- Soutenir l'économie sociale et solidaire

Des articulations à développer

L'enjeu est d'articuler les politiques pour une prise en compte globale des problématiques, c'est par exemple construire une offre de formation en lien avec les besoins économiques d'avenir. C'est aussi donner davantage de lisibilité au projet Agenais. L'Agenda 21 par sa démarche transversale et une méthodologie basée sur la participation de tous les acteurs peut être un levier utile à cette fin.

- S'appropriier les enjeux de l'Agenda 21 dans chaque domaine (économique, social, politique, environnemental)
- (Poser l'Agenda 21 comme une démarche transversale au service d'un projet global)
- Mettre en place une forme de gouvernance politique au service du développement économique en relation avec la CAA ou le bassin d'emploi
- Développer un projet de développement économique en lien avec développement social et durable

AGENDA 21 AGEN
Réunion de concertation externe du 3 mai 2007
Relevé de conclusions

Axe 3

➤ **Finalités du développement durable**

- ✓ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- ✓ Protection des milieux et des ressources
- ✓ Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
- ✓ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

➤ **Contexte**

Les logements sur Agen sont caractérisés par une forte proportion de bâtiments anciens (3/4 datent d'avant 1975) et de logements collectifs (95% sont ou ont été construits sur Agen). Il existe 27% de logements sociaux sur Agen représentant 80% des logements sociaux de l'agglomération. Dès lors, la question de la mixité sociale est très importante.

On constate également une péri urbanisation fortement développée. La Ville d'Agen compte 225 hectares disponibles, mais en raison des prescriptions du PPR Inondations et du règlement de construction sur le coteau, la superficie urbanisable est en fait relativement réduite. D'où la question importante et sensible de la réserve foncière.

Il existe trois lignes principales de transport en commun, toutes convergentes vers le centre ville d'Agen. La fréquentation est faible ; le coût d'exploitation est exorbitant par rapport à la fréquentation réelle. Des lignes de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite ou peu autonomes ont été mises en place et sont en expansion. La Communauté d'Agglomération d'Agen (qui a la compétence transport) a en charge l'élaboration du PDU (actuellement en phase diagnostic). Lors d'une enquête réalisée dans le cadre du projet cœur de ville, 30% des agenais disent pratiquer le vélo, mais nous ne disposons pas d'une analyse fine de cette pratique, de sa fréquence et du type d'utilisation.

Le trafic routier est très soutenu sur certains axes (Pont de Pierre : 28 000 VL / jour - Pont de Beauregard : 21 000 VL / jour - Boulevard de la République : entre 700 et 1100 VL / heure aux heures de pointe). On remarque que la Place du 14 Juillet est un vrai nœud routier, vers lequel convergent 5 axes principaux. Il n'existe pas à l'heure actuelle de réel contournement de la ville. Bien que l'on constate une bonne qualité de l'air sur Agen, certains paramètres (Oxydes d'Azote) sont en constante augmentation depuis 2003 et se rapprochent des niveaux relevés sur l'agglomération bordelaise.

La Ville d'Agen a engagé une démarche de projet urbain global à trois dimensions : la protection du patrimoine historique (ZPPAUP), la mise en place d'outils d'aménagement pour traiter l'habitat vacant, insalubre et dégradé du centre-ville (OPAH-RU, PRI et RHI) et le projet d'aménagement des espaces publics majeurs du centre-ville (Projet cœur de ville intégrant la problématique des déplacements, l'animation et l'adaptation des espaces publics, la considération et le traitement éventuel des bâtiments singuliers). Par ailleurs, la Ville a lancé, en partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et l'OPHLM, un projet de renouvellement urbain sur le quartier Tapie Mondésir.

Objectif de l'atelier externe :

Les échanges avec différents acteurs agenais et lors des ateliers internes précédents ont permis de dégager 3 enjeux prioritaires pour l'Agenda 21 d'AGEN :

- Un besoin d'évolution pour le logement
- Une évolution impérative des modes de déplacements
- Un avenir urbain prometteur

L'objectif de l'atelier est de valider et d'enrichir le diagnostic partagé.

➤ **Président de l'atelier :** Mme PITOUS, Adjoint au logement/état civil

➤ **Animateur :** Valérie DENIS (CRP consulting)

➤ **Participants :** Comité de quartier Nord-est – Le Canal – La Masse, DDE 47, Agen Habitat, Gaz de France, Mairie d'Agen (Elues déléguées à la lutte contre les exclusions et place du handicap dans la ville, à la Jeunesse)

D'un étalement urbain périphérique ...
vers un urbanisme durable ?

➤ Enjeux repérés

Un besoin d'évolution pour le logement

Un premier constat concerne l'ancienneté du parc de logements d'Agen et l'écart potentiel avec les nouvelles exigences thermiques ; mais force est de constater que la mise en place des énergies renouvelables est d'une part, associée à un coût élevé, et d'autre part, n'est pas toujours acceptée dans les projets proposés (ex. projet de chauffage collectif solaire à la cité Barleté).

La politique du logement de la Ville d'Agen est confrontée à deux problématiques.

- D'une part, il est important d'identifier les migrations quotidiennes « domicile travail » liées à une péri-urbanisation croissante (augmentation de 20 à 30 % de personnes qui vont se loger sur la 3^{ème} couronne de l'agglomération agenaise) et de lutter contre leurs impacts. Il s'agit donc de répondre à la question « Comment la Ville d'Agen fait-elle pour retenir sa population ? » (augmentation de la population des ménages de 29 344 à 31 559 personnes entre 1999 et 2005, soit une progression de 7,5%, pour une augmentation du nombre de logements de 15516 à 17261 entre 1999 et 2005, soit une progression de 10,2%), en tenant compte de l'évolution de celle-ci (répartition par tranche d'âge et par catégorie socio-professionnelle). C'est un enjeu majeur au regard de la réglementation thermique de 2005 (décret d'application relatif à la réhabilitation des bâtiments existants publiée en avril 2007). L'utilisation des outils existants (OPAH-TB : Opération d'Amélioration de l'Habitat – Thermique et Bâtiment) et un accompagnement par l'Etat seront nécessaires pour favoriser l'adaptation thermique de l'habitat, intégrer la qualité environnementale dans les projets de construction et promouvoir la prise en compte des énergies renouvelables dans la réhabilitation du patrimoine existant.
- D'autre part, il est important pour la Ville d'Agen de maintenir une politique de logement social, mais les réserves foncières sont très réduites sur la commune. Il s'agit de poursuivre le parcours résidentiel, permettant à différents publics de pouvoir se loger tout au long des âges de la vie et des situations familiales et d'obtenir un logement digne et confortable, dans la limite de l'offre disponible et les moyens de chacun. De plus, certains publics en grandes difficultés peuvent entrer dans du logement social classique, mais seulement sur du Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI) ; Or il ne se construit pas suffisamment ce type de logement. Dès lors, le retour à la logique d'insalubrité est un risque important qu'il faut prendre en considération.

Il apparaît donc clairement que la réhabilitation des logements et les projets relatifs à l'habitat doivent se faire en fonction des besoins identifiés, mais doivent également favoriser la mixité sociale. Etant donnée la disponibilité foncière réduite sur la ville d'Agen, cette mixité sociale doit être réfléchie et réalisée à l'échelle de l'agglomération agenaise.

La pression foncière est importante et constante. Associée à ce constat, la question de réduire les déplacements est également importante. Mais les espaces végétalisés ne seraient-ils pas à préserver face à cette pression foncière : les coteaux de l'Ermitage peuvent être considérés comme le « dernier poumon vert » d'Agen. L'occupation des sols est un enjeu réel et fort. La maîtrise du foncier par la commune d'Agen est également importante ; il existe des outils insuffisamment utilisés jusqu'à présent. L'enjeu majeur à maîtriser est celui du coût foncier, qui relève de l'échelon territorial supérieur, c'est-à-dire de l'agglomération.

Une évolution impérative des modes de déplacements

La lutte contre l'étalement urbain est un enjeu majeur, comme les déplacements et les modes de transport qui doivent être repensés sur Agen. En effet, les problématiques liées aux déplacements génèrent des nuisances et dégradent le cadre de vie. Mais Agen possède des atouts : une densité d'habitat urbaine (2626 hab./m²) et une échelle humaine (c'est une ville « petite » où les distances sont réduites). Il est nécessaire de conserver et encourager une mixité fonctionnelle du centre ville afin de réduire la place de la voiture en centre ville. Une réflexion en ce sens est en cours autour du projet d'aménagement urbain des espaces publics majeurs : la création de parkings en périphérie pour réduire la place de la voiture dans le centre ville. Un tel objectif suppose cependant l'implication des acteurs socio-économiques. D'autre part, un autre enjeu est de favoriser et maintenir une offre commerciale sur Agen en vue de limiter, voire supprimer le transit des véhicules sur Agen.

D'autres pistes de déplacements pourraient être suggérées, telles que le covoiturage en entreprise ou dans les collectivités (ceci pourrait être intégré dans le PDU), l'amélioration de la qualité des transports en commun (taille des bus, fréquence, politique tarifaire,...), le développement d'une offre de services/livraison à domicile ...

Enfin, travailler sur la continuité des transports en commun pour réduire les déplacements en voiture et favoriser les liens à l'échelle du territoire est un enjeu important (ex. : non desserte de l'Agropole par une ligne de bus, bien que cette zone possède un fort développement économique qui bénéficie amplement à l'agglomération d'Agen). Mais développer une offre de transports en commun couvrant un plus grand territoire ou contourner la ville ne sont pas les seules réponses à apporter à la problématique des déplacements. Promouvoir une offre alternative aux transports en commun traditionnels, telle que mixer différents types de transport de type multimodal (bus + cheminements piétonniers, bus + vélos, train + navette, ...), sous réserve d'une bonne correspondance entre ceux-ci. Cette offre alternative suppose également une implication forte des acteurs.

Un avenir urbain prometteur

Avec le PRI et les différents outils d'urbanisme opérationnels, la Ville a enclenché fortement la logique de rénovation de l'habitat en centre-ville.

Reste à mettre en œuvre au mieux la mixité sociale et fonctionnelle des espaces et des lieux, les liaisons interquartiers ; il convient d'assurer la diversification harmonieuse et raisonnable des formes urbaines. En somme, il s'agit d'établir un Projet Urbain Durable qui prenne en compte les aspects transversaux suivants :

- la qualité environnementale des bâtiments,
- la mixité sociale,
- le développement de l'attractivité économique, commerciale et touristique,
- l'accessibilité (au sens des transports, sociale, de l'aménagement urbain).

Il serait nécessaire d'envisager les techniques de développement durable au sens des économies d'énergies réalisables dans l'aménagement urbain et les équipements publics. Il faut aboutir à une certaine maîtrise des énergies alternatives et de leur approvisionnement (ex. : filière Energie Bois, quelles sont les pistes existantes ?). Dans ce sens, il existe une Charte régionale pour l'utilisation du bois dans la construction (avec des recommandations pour la Biomasse).

Il apparaît un enjeu majeur pour la ville d'Agen : « Etre plus imaginatif et innovant pour sortir du schéma de réflexion classique et ordinaire » et pour permettre un financement équilibré. En d'autres termes, rechercher un bon produit de qualité environnementale qui réponde aux contraintes sociales et économiques.

D'un étalement urbain périphérique ...
vers un urbanisme durable ?